

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION

**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents :

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 6

date de la convocation :

12 novembre 2025

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors la réunion du 10 novembre 2025, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à quatorze heures, le bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA

2025/11 N°3B

Objet de la Délibération :

**Attribution du marché
d'acquisition de bennes de
déchèterie**

Présents : MM D. MOUSSA, B. LE FRANCOIS, P. PICHAVANT, B. GILSON, B. GOEURIOT, P. HENRY

Était excusé :

Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la consultation relative à la fourniture de bennes amovibles pour équiper les bas de quai des déchèteries.

Considérant que le marché porte sur la fourniture de 4 bennes 30m³ ouvertes et 2 bennes 30m³ couvertes. Ces bennes, ainsi que des bennes issues de notre parc, pouvant être mises à disposition du futur prestataire assurant les rotations de bennes sur les déchèteries de Brieulles et Stenay.

Vu l'analyse des offres reçues,

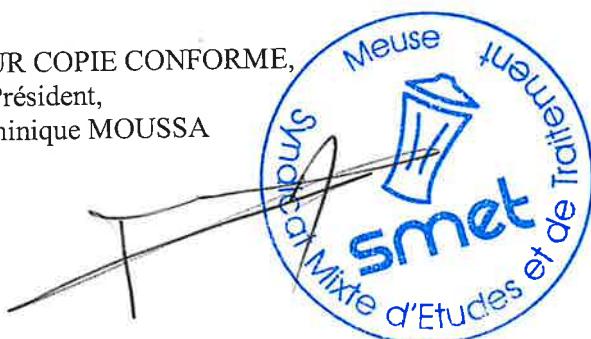
Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de fourniture des bennes à la société ELKOPLAST,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les délais de dépôt, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200046647-20251117-2025_3B-DE